Cette charte est un exemple que vous pouvez adapter à votre bibliothèque en fonction du profil de votre équipement. En rouge les parties que nous vous conseillons de ne pas modifier et de mentionner impérativement pour le respect de la législation et l'information de l'utilisateur.

Charte d'utilisation de l'espace multimédia

(Délibération du Conseil municipal n° du)

L'espace multimédia de la bibliothèque municipale de a pour objectif de promouvoir l'accès à l'information et de favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques. Cette charte a pour objet d'établir quelques principes fondamentaux pour une bonne utilisation des ressources informatiques de la bibliothèque. Elle complète le règlement général.

1 - Conditions d'accès

• L'espace multimédia est soumis au règlement de la bibliothèque municipale. L'accès aux postes se fait pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.
• La consultation est gratuite. Elle est limitée à une heure par usager et par jour lorsqu'elle fait l'objet au préalable d'une inscription auprès du personnel de la bibliothèque. Pour les utilisateurs occasionnels, la consultation est limitée à une demi-heure par jour.
• Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte inscrit au service multimédia pour accéder aux postes informatiques.
• Le nombre maximal d'utilisateurs par poste est de deux.

2 - Services proposés

Logiciels de bureautique
• Sont mis à disposition des logiciels de traitement de texte, tableur, retouche photo et traitement musique et vidéo.
• Les clés USB sont autorisées. L'impression est possible. Elle est réservée à un usage privé et fait l'objet d'un tarif déterminé par le Conseil municipal (voir en annexe du règlement intérieur de la bibliothèque).

Accès à internet
• L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française et des missions de la bibliothèque. N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions d'une bibliothèque de service public, notamment ceux faisant l'apologie de la violence et de la pornographie, de discriminations ou de pratiques illégales. Selon la législation, la médiathèque a un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et peut suspendre la consultation en cas de non-respect de la présente charte.

• L'utilisateur doit respecter le droit de la propriété artistique et intellectuelle (droit d'auteur).

• L'usage de services de messagerie, de messagerie instantanée; l'achat et le paiement en ligne sont autorisés, dans la mesure où ils ne nécessitent pas la modification de la configuration des postes.

Ateliers
• Le service multimédia de la commune met en place régulièrement des ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation de l'informatique et de l'internet. Le programme est consultable à la bibliothèque. En dehors de ces ateliers, les usagers utilisent l'espace multimédia de façon autonome.

3 -Tous les usagers s'engagent :

• A respecter l'ensemble du matériel mis à leur disposition, c'est-à-dire ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau, et signaler tout problème technique.
• A être respectueux des usagers et du personnel de la bibliothèque.
• A ne pas consulter de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques.
• Respecter les lois en vigueur, notamment celles concernant : le droit d'auteur, la copie illicite de logiciels commerciaux, la fraude informatique.
• Veiller à assurer la sécurité, la sauvegarde de ses données personnelles et les effacer du poste à l'issue de sa session de travail.
• S'acquitter de toute impression lancée depuis son poste et durant son temps de connexion.

Il est rappelé que les postes informatiques gardent en mémoire les sites internet consultés heure par heure.

Toute personne utilisant l'espace multimédia s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessus, faute de quoi elle pourra être exclue de ce service, temporairement ou définitivement.

CHARTE DE L'ESPACE MULTIMEDIA
À remplir par l'utilisateur et à conserver par la médiathèque

Je soussigné(e) (nom et prénom)
Certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation de l'espace multimédia de la médiathèque de et m'engage à la respecter.

À , le / /

Signature

Autorisation parentale

Je soussigné (nom et prénom) ……

Représentant légal de : (nom et prénom de l'enfant)……

Autorise mon enfant à utiliser l'espace multimédia ¯ OUI ¯ NON

Les tablettes tactiles ¯ OUI ¯ NON

Je m'engage à ce qu'il respecte les termes de la charte ci-dessus

À , le / /

Signature du représentant légal du mineur